

## REGLEMENT INTERIEUR - ASSOCIATION « PAQUITA »

### **Modalités d'inscription**

La démarche s'effectue auprès des professeurs et nécessite la présentation d'un certificat médical attestant l'aptitude à pratiquer la danse.

L'inscription est possible au-delà des dates prévues et à condition que l'intégration de l'élève ne perturbe pas la progression du cours.

### **Paiement des cours**

Les tarifs sont affichés à l'entrée de la salle. L'abonnement prend effet lors du deuxième cours en début de saison de danse (11 septembre 2017), passé ce délai aucun remboursement ne sera effectué sauf dans les conditions\* mentionnées ci-dessous.

### **Modalités de paiement :**

L'accès aux cours est conditionné par le paiement de la cotisation annuelle. L'année commencée est due dans sa totalité. **\*Le remboursement d'une partie de la somme totale sera rendue sur présentation d'un certificat médicale stipulant un arrêt de la pratique « danse » supérieure à trois mois ou en cas de déménagement pour causes professionnelles sur présentation d'un document attestant une mutation signé et daté de l'employeur.**

Le paiement de la cotisation implique de la part de l'adhérent son engagement à respecter les différentes dispositions du règlement intérieur.

### **Comportement**

Les élèves doivent se présenter cinq minutes avant le début des cours. A l'arrivée comme au départ, le silence et la discrétion sont exigés.

Chaque élève s'engage à adopter un comportement respectueux envers le groupe ou d'autrui, un comportement désagréable ou irrespectueux provoque un avertissement direct puis écrit auprès des parents. L'exclusion définitive peut être décidée si cet état de fait persiste.

Il est interdit d'utiliser d'autres matériels que ceux prévus pour la danse.

Concernant le matériel mis à disposition pour les cours de danse, il doit être utilisé uniquement dans les conditions d'utilisation définies par le professeur.

### **Tenue**

La tenue vestimentaire, chaussons ou chaussures et la présentation doivent être conformes aux indications des professeurs. Les élèves doivent avoir les cheveux attachés.

### **Sécurité et hygiène**

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur sur les lieux avant de quitter son enfant. Pour les enfants ayant l'autorisation de sortir seuls du cours doivent remettre une attestation écrite du représentant légal.

Les parents et les élèves sont tenus de respecter les règles de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre l'incendie et d'en respecter les consignes.

Il est interdit de fumer dans les locaux et d'y introduire des animaux

### **Responsabilité**

L'association ne pourra être tenue pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique de l'activité ainsi que des vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents.

**Je soussigné.....**

**Déclare avoir pris connaissance du règlement Intérieur de l'association « PAQUITA » et m'engage à en respecter les différentes dispositions.**

**A....., le.....**